

## Table des matières

<b>Première partie Commentaire</b> .....	5
<i>Introduction</i> .....	6
<b>Chapitre 1 – Forme et analyse comptable du livre de raison</b> .....	9
<i>Présentation générale</i> .....	9
Histoire du livre de raison .....	9
Description matérielle du document .....	11
Chronologie de la rédaction .....	13
<i>Écriture et langue</i> .....	17
Mise en page .....	17
Majuscules et autres lettres manquantes, ajoutées ou modifiées ....	19
Abréviations et signes orthographiques ou de ponctuation.....	21
Chiffres et calculs .....	22
<i>Analyse générale du budget</i> .....	23
Répartition des dépenses .....	24
Les recettes .....	25
<b>Chapitre 2 - Famille et rapports domestiques</b> .....	26
<i>La famille</i> .....	26
« Ma femme » .....	26
Les enfants .....	28
Le reste de la famille .....	34
<i>Les domestiques</i> .....	36
Barnier, le bon et fidèle serviteur .....	37
Les autres domestiques .....	44
Olivier de Serres : protocapitaliste ?.....	59
<b>Chapitre 3 - Sociabilité et horizon culturel</b> .....	61
<i>Olivier de Serres et la Justice</i> .....	61
Le poids des procès .....	61
Héritages et dots à problèmes .....	62
Les gens de Justice dans l'entourage d'Olivier de Serres .....	63
<i>Olivier de Serres et la boutique</i> .....	65
Artisans et commerçants .....	65
Abraam Marchand : artisan modèle .....	66
Bétail et boucherie.....	67
<i>L'horizon d'Olivier de Serres</i> .....	69
Les espaces des relations .....	69
Structuration du temps .....	72

Culture et religion .....	77
Maladie et santé .....	80
<b>Chapitre 4 - Le moulin et les grains</b> .....	82
<i>Son importance dans le livre de raison</i> .....	82
<i>Chronologie de la gestion du moulin</i> .....	84
« <i>Des façons du mesnage</i> » .....	95
L'affermage .....	96
La gestion directe.....	98
La gestion déléguée .....	99
« Où se trouve le plus de profit » ? .....	99
<i>Les céréales : du troc aux monnaies</i> .....	101
Prédominance du froment et de l'annone .....	101
Le troc .....	102
Les monnaies.....	103
<b>Conclusion</b> .....	107
<b>Deuxième partie :</b>	
<b>transcription du livre de raison d'Olivier de Serres</b> .....	109
<i>Conventions de transcription</i> .....	110
<b>Annexes</b> .....	223
<b>Index</b> .....	224
<b>Bibliographie</b> .....	232
<b>Figures, Illustrations, Tableaux</b> .....	242
<i>Illustration 1 : Page 8 du livre de raison</i> .....	242
<i>Illustration 2 : Page 45 du livre de raison</i> .....	243
<i>Graphique 1 : Répartition des dépenses par poste</i> .....	244
<i>Tableau 1 : Temps de présence des domestiques</i> .....	245
<i>Tableau 2 : Nombre de domestiques présents</i> .....	249
<i>Tableau 3 : Gages des domestiques</i> .....	250
<i>Tableau 4 : Paiement des gages des frères Vilar</i> .....	251
<i>Tableau 5 : Quelques prix</i> .....	252
<i>Tableau 6 : ... et quelques salaires</i> .....	253
<i>Graphique 2 : Répartition hebdomadaire des paragraphes</i> .....	253
<i>Graphique 3 : Répartition mensuelle des paragraphes</i> .....	254
<i>Tableau 7 : Les mois sans mention du moulin</i> .....	255
<i>Tableau 8 : Prix de vente des céréales</i> .....	255
<i>Tableau 9 : Profits du moulin</i> .....	256

## Chapitre 1

Forme et analyse comptable  
du livre de raison**Présentation générale***Histoire du livre de raison*

C'est en 1886 sous la plume d'Henri Vaschalde<sup>1</sup> qu'apparaît pour la première fois la mention du livre de raison d'Olivier de Serres. Dans son chapitre IX justement intitulé « Livre de raison d'Olivier de Serres », cet auteur dit avoir compulsé le « Livre-journal du grand agronome » sans plus préciser à qui le document appartient à cette époque. Il remarque qu'il ne commence qu'en 1605 et regrette que de probables documents similaires et couvrant les périodes précédentes de la vie d'Olivier de Serres soient perdus car on connaîtrait alors « la vie intime d'Olivier de Serres » ! Il ne donne « que les articles intéressants<sup>2</sup> de ses Mémoires, non pas que quelques uns

---

1. Vaschalde, 1886, p. 110.

2. Par rapport à la classification de notre transcription, les passages cités par Vaschalde correspondent aux § 11-9 à 11-12, 12-15, 13-5 à 13-7, 14-1 à 14-3, 17-3, 18-2, 18-5, 19-2, 21-1, 21-3 à 21-11, 27-2, 27-13 et 27-14, 29-2 à 29-4, 35-1, 35-6 et 35-7, 38-1 et 38-2, 34-10 à 34-12, 42-4 à 42-12, 45-12, 46-2 à 46-5, 49-8, 50/1-1 et 50/1-2, 50/2-2 à 50/2-5, 50-5, 58-1, 59-1 à 59-8, 59-17 et 59-18, 60-14 à 60-17, 62-1, 62-6. Quatre autres paragraphes cités par l'auteur n'ont pas été retrouvés dans le manuscrit sur lequel nous avons travaillé ! Nous les redonnons ici pour mémoire (d'après Alain Saint-André, les trois premiers de ces paragraphes se rapportent à une pièce isolée qui aurait figuré dans le livre de raison et qui serait maintenant conservée dans le manuscrit 950 de la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français) : « Tient en fief franc et noble du seigneur de Montlor au mandement de St-Laurens soubz la charge de servir au Ban et rière ban avec les nobles ou feudataires au Roy nostre Sire. » — « Le 19 mars 1613, j'ay fait hommage de ce dessus à Monseigneur Dornane, marquis de Maubec, comte de Montlor, collonel des Corces et gouverneur de Chasteautrompete à Bordeaux, acte reçu M<sup>e</sup> Laplanche. » — « Dans les livres des hommages dud. Sgr y est hommage de ce dessus fait par feue ma mère (ou son procureur le sr Fran Valetton) ma tutrice en lan 1546, escript tout au long duquel faut avoir coppie et aussy du récent fait par moy. » — « Qui est-ce qui nous séparera de l'amour et charité de Jésus-Christ ? Sera ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité, le danger, la persécution ou le glaive ? Mais en tout cela nous sommes victorieux pour l'amour de celuy qui nous ayme. *St-Pol Rom-8*. » Ce dernier paragraphe est considéré par Vaschalde comme « les dernières lignes tracées par Olivier de Serres sur son Livre-journal ».

ne présentent pas d'intérêt —, car tout est intéressant dans l'existence de ce génie agricole, — mais parce que le cadre de son travail ne comporte pas la reproduction de livres relativement considérables ». En quelques lignes l'auteur montre bien que son propos se veut un éloge du « grand agronome, ... du génie agricole », dont il présente la production sous les dénominations, qui paraissent équivalentes, de « Livre de raison, Livre-journal, Mémoires ». Cette appellation fluctuante s'explique par la difficulté à cataloguer de manière précise les textes aux contenus variés qui composent l'écriture du for privé, pour reprendre l'expression très parlante de Madeleine Foisil<sup>3</sup>. Pourtant le document que nous étudions répond bien à la définition que donne Antoine Furetière dans son Dictionnaire à propos du livre de raison qui est « un livre dans lequel un bon mesnager ou un marchand écrit tout ce qu'il reçoit et dépense pour se rendre compte à lui-même de toutes ses affaires ».

En juillet 1930, le manuscrit du livre de raison d'Olivier de Serres est acquis par la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français auprès du libraire Gaston Saffroy, par l'entremise d'un antiquaire protestant spécialisé dans les livres anciens, Charles Eggimann. La transaction s'effectue pour la somme de 2 500 Francs<sup>4</sup>, mais comprend également une copie du dernier testament olographe d'Olivier de Serres. Le compte-rendu<sup>5</sup> de cette acquisition dans le bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français parle d'un « achat si coûteux » mais justifié, compte tenu de l'importance de ces documents qui avaient « une place naturelle » dans les archives de la Société.

Dans la biographie<sup>6</sup> d'Olivier de Serres qu'elle publie en 1936, Mlle A. Lavondes utilise le livre de raison mais sans en donner de transcription même partielle. Le livre de raison est ensuite présenté lors de l'Exposition organisée par les Chambres d'Agriculture à Paris en juin - septembre 1939 ; il figure en effet sous le n° 169 du catalogue comme « Livre de raison (autographe) d'Olivier de Serres d'avril 1606 à mai 1619, relatif aux dépenses de la maison et à l'entretien du domaine du Pradel » et est montré ouvert à la page 47<sup>7</sup>, celle contenant la copie du contrat d'arrentement du domaine du Pradel le 16 novembre 1615 à Jacques Barnier ; est également exposé le reçu autographe<sup>8</sup> d'Olivier de Serres en date du 26 janvier 1617.

---

3. Foisil, 1986, p. 331.

4. Soit environ 1 200€ de 2003.

5. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, t. 79, 1930, p. 514-515.

6. Lavondes, 1936, notamment p. 102-108.

7. Nos § 47-1 et 47-2. Désormais les références à des numéros de page ou de paragraphe de notre transcription seront simplement indiquées par : P. xx ou § xx-x

8. § 46/1-1 à 46/1-3.

En 1946 Jean Cordey fournit une présentation<sup>9</sup> fort précise dans la rubrique « Documents » du Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français sur « Le livre de comptes autographe d'Olivier de Serres » : conditions de l'acquisition réalisée, selon lui, « pour une somme fort raisonnable », description matérielle du document, contenu et organisation du propos, place dans la fin de la vie d'Olivier de Serres ; il en donne également des extraits<sup>10</sup>, annotés, au moyen des « passages les plus caractéristiques du Livre de raison et qui semblent les mieux faits pour intéresser les lecteurs ».

Quant à Fernand Lequenne qui publie une nouvelle biographie<sup>11</sup> de l'agronome en 1983, il agrmente son propos de brèves notes « glanées en parcourant le livre de raison » mais sans doute à travers les citations qu'en donne Henri Vaschalde dont il reproduit certaines des erreurs.

Enfin, à notre demande et en vue de la préparation du colloque du Pradel<sup>12</sup>, l'Institut Olivier de Serres<sup>13</sup> confie la transcription du document à un paléographe professionnel Alain Saint-André<sup>14</sup> qui travaille sur le microfilm dont dispose cette association. C'est cette transcription, corrigée, réorganisée et confrontée par nos soins au manuscrit original de la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français<sup>15</sup>, que nous présentons et commentons.

### *Description matérielle du document*

Le livre de raison d'Olivier de Serres est de dimension modeste : 20/21 cm de largeur pour 27/28 cm de longueur et un peu plus d'un cm d'épaisseur. Il se présente sous la forme d'un registre formé de trois cahiers : un premier de quatre feuilles pliées en huit folios, un deuxième de onze feuilles pliées en vingt deux folios et un autre d'une feuille pliée en deux folios dont un collé à la troisième page de la couverture. Ces cahiers sont constitués d'un papier vergé assez fort provenant de trois papeteries différentes : les

---

9. Cordey, 1946, p. 40-45.

10. Les passages cités par Cordey correspondent aux § 10-6, 13-7, 14-1, 14-3 et 4, 17-3 et 4, 21-1, 38-1, 34-8 à 34-11, 46-5, 47-2, 59-8 et 59-9, 61-2 ; Cordey cite aussi les dictons inscrits sur la couverture et que nous donnons sous les § X-1 à X-7 et Y-1 à Y-13 ; remarquons que le § Y-2 a été omis par cet auteur.

11. Lequenne, 1986, p. 173-181.

12. Margnat, 2002 b.

13. Institut Olivier de Serres, Domaine Olivier de Serres, Le Pradel, 07170 Mirabel ; tel : 04.72.73.02.76 ; site internet : [www.olivier-de-serres.org](http://www.olivier-de-serres.org).

14. Alain Saint-André, 07800 Charmes-sur-Rhône, tel. : 04.75.60.89.33, E.mail : [Asaintandr@aol.com](mailto:Asaintandr@aol.com).

15. Le livre de raison d'Olivier de Serres figure parmi les manuscrits de cette bibliothèque sous le n° MS 949.

quatre feuilles du premier cahier et neuf des onze feuilles du deuxième portent un filigrane figurant une cloche avec son battant et surmontée d'un rectangle où est inscrit le nom Chabanes ; le filigrane des deux autres feuilles du deuxième cahier représente aussi une cloche mais sans battant, plus simple et plus petite que la précédente et dont l'anneau de suspension est entouré des initiales A et P ; l'unique feuille du dernier cahier porte seulement l'initiale B accompagnée d'une forme indéterminée. L'espacement des vergeures est différent entre ces trois sortes de papier : il va de 1,7/2,0 cm pour les espaces du corps et 3 cm pour les marges supérieure et inférieure pour ce qui concerne la première provenance, à 2,2/2,4 cm et 2,8 cm pour la deuxième et 2,7/2,8 et 3,0 cm pour la dernière.

La couverture est constituée de cartons ou de feuilles collées et recouvertes de parchemin souple. Le deuxième folio du dernier cahier est collé à cette couverture tandis que les autres cahiers y sont reliés au moyen de fils noués. Du côté opposé à la reliure sont visibles des perforations servant à accrocher des lanières de cuir dont il ne subsiste que des reliques et qui permettaient de fermer le document au moyen de nœuds sur le côté. La première page de couverture comporte un numéro 68, que nous pensons de la main d'Olivier de Serres et qui donne à penser que d'autres cahiers semblables ont été utilisés mais sont actuellement perdus, et un ensemble de sept maximes<sup>16</sup> à demi effacées et assez difficiles à déchiffrer ; le numéro 68 est inscrit dans un espace d'environ 8 cm entre les deuxième et troisième maximes. La quatrième page de couverture comprend treize maximes similaires<sup>17</sup>.

Les pages du livre de raison sont numérotées au crayon de 1 à 62. Il ne nous semble pas que ces indications soient de la main d'Olivier de Serres car la forme des chiffres est trop différente de celle rencontrée dans le corps du texte. L'ensemble du manuscrit est presque entièrement couvert de « l'écriture fine, rapide et concise du grand agronome », selon l'expression de Jean Cordey<sup>18</sup>. Toutefois deux pages<sup>19</sup> sont restées vierges. En outre une moitié de la page 51 et toute la page 52 laissées vierges par Olivier de Serres ont été utilisées par Daniel, son fils et héritier, pour faire le point des comptes avec Jacques Barnier en septembre 1619 et juin 1620 après la mort d'Olivier de Serres. Enfin page 61 se trouve un court paragraphe<sup>20</sup> inscrit à une date non indiquée par un « sergent royal en la cour de Villeneuve de Berg » à propos d'un séquestre de biens qui auraient pu être mis aux enchères à la sortie d'une messe un dimanche matin : doit-on comprendre que tout ou partie des biens ou des manuscrits d'Olivier de Serres ont ainsi été dispersés lors d'une vente publique ?

---

16. § X-1 à X-7.

17. § Y-1 à Y-13.

18. Cordey, 1946, p. 40

19. P. 56 et 57.

20. § 61-3.

Le manuscrit déposé à la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français renferme également des feuillets séparés : tout d'abord une feuille pliée en deux formant quatre pages<sup>21</sup> comportant des comptes de céréales du moulin pour les mois d'octobre et novembre 1616, puis un ensemble de chiffres et totaux indéterminés, un compte de bétail de 1615 et enfin une page d'opérations de calculs de prix de céréales ; ensuite un petit feuillet<sup>22</sup> au recto duquel figure une quittance, signée de la main d'Olivier de Serres et destinée à Jacques Barnier pour le payement d'une partie de l'arrentement du domaine du Pradel, et, au verso, un détail des versements effectués par ce même Barnier entre novembre 1617 et juillet 1618 ; une autre feuille<sup>23</sup> pliée en deux comprenant, d'un côté, l'ébauche d'une lettre dont l'auteur n'est peut-être pas Olivier de Serres avec en face l'indication d'un destinataire indéterminé, et, de l'autre côté, deux pages bien écrites par Olivier de Serres pour des comptes de céréales en février et mars 1617 ; enfin un autre feuillet<sup>24</sup> contenant essentiellement des comptes entre Olivier de Serres et Barnier à propos du bétail du domaine entre 1616 et 1618, ainsi qu'une brève notation sur le même objet portée par Daniel de Serres peu après le décès de son père.

### *Chronologie de la rédaction*

La première date qui apparaît à l'ouverture du livre de raison est celle du 17 novembre 1606. Et pourtant la plus ancienne qui figure est celle du 15 avril 1602, et elle se trouve noyée à peu près au milieu de la page 14<sup>25</sup> : elle a trait à un compte de céréales fournies à la Dame Jacqueline Sauze mère de M. Fabrejon. Dans ce paragraphe Olivier de Serres mentionne qu'il « a baillé en plusieurs et diverses fois dont la dernière est le XV avril 1602 » du froment et de l'annone<sup>26</sup> mais il laisse en blanc les prix unitaires et le coût total de ces grains. Au paragraphe suivant la date manque aussi tandis que la quantité de froment est rayée et corrigée. Ces oublis et rectifications donnent à penser que ces paragraphes ont été écrits a posteriori et que la mémoire défaillante de l'auteur ne lui a pas permis de tenir son registre avec la précision qui lui est coutumière.

La deuxième plus ancienne date, le 25 octobre 1602, occupe la première ligne de la page 16, laquelle est la dernière page du premier cahier du

21. P. 39/1 à 39/4.

22. P. 46/1 et 46/2.

23. P. 48/1 à 48/4.

24. P. 50/1 et 50/2.

25. § 14-6.

26. « L'annone est le blé du grossier ordinaire, composé de toutes sortes de grains, fromens, seigles, orges, etc. » selon Serres, 1600, p. 816.

document. Olivier de Serres n'ouvre donc pas son journal à la première page pour le poursuivre de manière continue et régulière jusqu'à la dernière en portant dépenses, recettes ou fournitures de céréales dans l'ordre chronologique où il les effectue. Comment procède-t-il alors ? Certes il s'attache à tenir son registre au jour le jour ou, en tous cas, le plus près possible de la date à inscrire mais il regroupe, chaque fois qu'il le peut, les comptes relatifs à une même affaire, un même créancier, ou un même domestique. Il commence donc simultanément plusieurs pages à la fois et les remplit au fur et à mesure du déroulement des transactions ou des événements. Cela le conduit parfois, quand la place vient à lui manquer ou lorsqu'il arrive en bas de page ou à la rencontre du compte d'une autre affaire, à ajouter des mentions en marge ou à effectuer des renvois à d'autres pages qu'il se trouve dès lors tenu d'ouvrir. Essayons donc de suivre Olivier de Serres au fil des pages de son journal.

C'est probablement ce 25 octobre 1602 qu'il inaugure son registre et il le fait en commençant par la page 16 qui est la dernière du premier cahier de son livre. Pourquoi ce choix délibéré mais troublant ? Il se peut que le document sur lequel il porte à ce moment là les comptes de son ménage ne soit pas encore complètement rempli et qu'il veuille distinguer nettement les nouvelles mentions qu'il se propose d'écrire ce jour là de celles pour lesquelles il garde de la place sur son registre précédent. Il choisit alors d'ouvrir un nouveau registre. Mais pourquoi ne pas le commencer tout naturellement par la première page ? C'est probablement parce qu'il réserve cette première page et donc la première place à des comptes qui revêtent une importance plus grande à ses yeux ou sur lesquels il veut veiller le plus attentivement. Que reporte-t-il ainsi en fin de livre ? Essentiellement des paiements de dettes ou de créances : « ay baillé à sieur Anthoine Prieur trois sestiers orge ... en deduction de ce que luy doibs », « ay baillé aud. maistre Abram  $\frac{3}{4}$  orge pour reste et entier paiement de la somme de 8£ 5S. 6d.<sup>27</sup> que luy devoiy pour facons d'habit », « Jacques Boyron de la Chaumette doit cinq livres cinq solz pour sept quarterons annone a 3£ le sestier livrés le dernier May 1605 »<sup>28</sup>.

Sur la page 16, les inscriptions de cette sorte sont régulières d'octobre 1602 à mai 1603. Curieusement une seule mention est portée, en novembre 1604<sup>29</sup>, pendant les deux ans qui suivent. Puis la page se remplit presque complètement par des notations de mai 1605, à l'exception de quelques petits espaces gardés vierges pour inscrire des comptes qui restent à solder. Ce compte se poursuit ensuite à la page 15 de juin 1605 à mars 1606. Entre temps en décembre 1605, Olivier de Serres inaugure la première moitié de

27. Dans notre commentaire et notre transcription, nous utilisons les signes « £, S., d. » pour désigner respectivement la livre tournois, le sol et le denier.

28. § 16-1, 16-4, 16-24.

29. § 16-2.



la page 14 pour écrire les dépenses engagées pour envoyer Jacques Barnier à Avignon et Paris, puis encore à Paris ou Privas fin décembre 1606<sup>30</sup>. Toujours en décembre 1605, il regroupe dans la deuxième partie de cette page 14 sous une rubrique spéciale<sup>31</sup> les différents versements effectués en faveur de la mère d'un Monsieur Fabrejon ; cela le conduit à réécrire des paragraphes, déjà portés dans les pages 15 et 16<sup>32</sup>, qu'il raye alors après avoir indiqué qu'il les a « remis cy devant »<sup>33</sup>. La page 14 est ainsi progressivement complétée jusqu'en avril 1606 où Olivier de Serres est obligé d'entamer une nouvelle page, ce qu'il fait en utilisant la page 12, et non la 13 comme on pourrait s'y attendre, de fin avril à juillet 1606. Cette page 12 s'ouvre sur la poursuite du compte avec maître Abraam Marchand « pour fournitures qu'il m'a faites et moy à luy »<sup>34</sup>, elle se continue par des échanges divers avec Michel Pradier, Jacques Hébrard ou Jacques Jeune.

C'est donc seulement le 17 novembre 1606 qu'Olivier de Serres entame la page 1, très vraisemblablement parce que le registre sur lequel il portait alors le compte des céréales retirées du moulin se trouve rempli. Il semble bien qu'il n'y ait pas alors eu d'interruption dans la tenue de la comptabilité puisqu'il indique donner quittance à Jean Sevenier, qui gère son moulin à ce moment là, « pour les paiements qu'il a faits depuis le 20 octobre suscript jusques a ce Jour »<sup>35</sup>. Cette remarque montre bien que le livre de raison que nous étudions fait suite à d'autres documents similaires. Le compte du moulin est porté de façon particulièrement régulière sur les pages 1 et 2 ainsi que la première moitié de la page 3 de novembre 1606 à septembre 1607.

Quand à cette dernière date il s'est agi d'arrenter à nouveau les moulins à Jean Sevenier, Olivier de Serres a constaté que le rentier n'avait pas fini de régler son dû pour les années 1606 et 1607 ; il a alors laissé en blanc le bas de la page 3 et a repris son écriture à partir du milieu de la page 4 pour marquer les céréales reçues au titre du contrat débutant en septembre 1607. Ces blancs seront remplis au fur et à mesure de l'apurement de la dette qui n'interviendra qu'en octobre 1608<sup>36</sup>. De septembre 1607 à décembre 1609, les pages 4 à 8 enregistrent tout aussi régulièrement le compte même si, en octobre 1608, un changement intervient dans le mode de gestion du moulin quand Jean Sevenier sort de l'arrentement et qu'Olivier de Serres prend ses moulins « à sa main »<sup>37</sup>. Le compte des

---

30. § 14-1 à 14-4.

31. § 14-5 à 14-18.

32. § 16-9 et 16-10 réécrits au § 14-8, 15-6 à 15-8 réécrits aux § 14-9 à 14-11.

33. § 15-9.

34. § 12-1 à 12-4.

35. § 1-11.

36. § 3-29 et 3-30.

37. § 7-13.

céréales sorties du moulin cesse entre décembre 1609 et juin 1610, où il reprend à partir de la page 23. Pendant cette période figurent simplement quelques paiements de gages à des domestiques qui servent de meunier ou de « charrier » au moulin qui est alors « asservi à [la] main »<sup>38</sup> d'Olivier de Serres.

Parallèlement au compte du moulin et tandis que les pages déjà entamées se garnissent progressivement, Olivier de Serres ouvre de nouvelles pages pour inscrire les comptes des divers domestiques qu'il engage : en septembre et octobre 1608, d'abord Etienne Fulgoux et Jean Massol à la page 19, puis Pierre Morel et Jean Gontier page 20 ; un peu plus tard en 1609, ce sont Sébastien Malosse, Daniel Vilar ou Etienne Bonnaud qui entrent au service d'Olivier de Serres successivement au travers des pages 18 puis 17. Les comptes de ces domestiques se poursuivent au gré des disponibilités du registre et s'étalent parfois sur plusieurs pages avec des renvois qui sont censés guider l'auteur ou le lecteur à travers ce labyrinthe : censés guider, disons-nous ; en effet si certains de ces renvois parfaitement clairs comme celui qui, en fin de page 20, indique que le reste du compte d'Antoine Sarrazin « est cy apres en la page 3<sup>e</sup> comprinse la presente »<sup>39</sup> c'est-à-dire la page 22, les erreurs qui peuvent se glisser dans d'autres notations embrouillent le jeu de piste : la suite du compte de Jean Massol qui est annoncé, en bas de page 19, comme devant être « en outre cy apres en la 5<sup>e</sup> page »<sup>40</sup>, figure en réalité tout en haut de la page 22 qui est la 4<sup>e</sup> et non la 5<sup>e</sup>.

Les années se déroulent ainsi au fil des pages entremêlant dans le plus grand désordre apparent les dépenses des procès, les créances ou paiements divers, les voyages de Barnier ou ceux des enfants de la maison pour leurs études ou leur établissement, les gages des domestiques ainsi que les céréales extraites du moulin. Ces dernières sont cependant nettement individualisées : les pages qui sont ouvertes pour elles leur sont en général uniquement consacrées ; la plupart du temps le titre « Du moulin » figure en tête de façon très détachée<sup>41</sup> ; la chronologie est scrupuleusement respectée et enfin les pages ne sont jamais isolées mais toujours groupées par ensemble de deux, trois, cinq et même huit<sup>42</sup>. Il est vraisemblable aussi que si les pages 56 et 57 sont restées vierges, c'est tout simplement parce qu'elles étaient réservées à ce chapitre du budget mais que la mort a interrompu la tâche du comptable des grains du moulin aux deux tiers de la page 55. Tout ceci donne à penser que c'est bien le compte du moulin qui structure le livre de raison et que le reste de la comptabilité s'intercale dans les espaces laissés libres par la gestion du moulin.

---

38. § 7-15.

39. § 20-23.

40. § 19-18.

41. § 1-1, 2-1, 24-1, 29-1, 32-1, 33-1, 36-2, 37-1, 41-1, 44-1, 53-1, 54-1, 55-1.

42. Ainsi les pages 1 à 8, 23 à 25, 29 à 33, 36 et 37, 40 à 44, 53 à 55.

Terminons cette chronologie de la rédaction par l'examen de la place occupée par « l'arrangement du domaine du Pradel »<sup>43</sup>. La transcription<sup>44</sup> de l'acte notarié de ce contrat occupe à lui seul une page et demie écrite d'une seule prise de plume ; l'écriture en est très régulière et extrêmement lisible d'un bout à l'autre du texte avec à peine deux ou trois ratures minimales, la marge parfaitement alignée, le contenu clair et précis. La fin de la page 48 et les pages suivantes 49, 50 et le haut de la 51 contiennent la comptabilité entre Olivier de Serres et Barnier pour le règlement des paiements prévus à ce contrat. Là encore, après une ultime mention portée le 7 juin 1619, c'est la mort qui interrompt ce compte pour lequel étaient réservées toutes les pages 51 et 52 ; Daniel de Serres utilisera d'ailleurs l'espace ainsi laissé en blanc par son père pour faire le point des quittances et paiements relatifs au domaine du Pradel avant, peut-être, de commencer ses propres registres. Ainsi comme pour le moulin, la place occupée par le domaine dans le livre de raison et la manière dont sont positionnés et tenus les comptes qui le concernent traduisent bien l'importance que revêt le Pradel dans la vie d'Olivier de Serres.

En outre si les pages 56 et 57 étaient réservées pour le moulin et les pages 51 et 52 pour le compte du domaine du Pradel et dans la mesure où toutes les autres pages apparaissent comme bien pleines, on peut penser que, vers la fin de la période et à l'image de ce qui s'était produit pour le début, un autre livre de raison a pu être commencé avant que le présent soit définitivement rempli et clos ; si cela a été, une partie des comptes de quelques années avant 1619 peut nous avoir échappé.

## Écriture et langue

### *Mise en page*

Olivier de Serres écrit sur toute la largeur de la page de son registre mais en laissant une marge de trois à quatre centimètres sur la gauche. Celle-ci lui sert à inscrire le nom d'un fournisseur, d'un artisan ou d'un domestique dont le compte débute, à porter des corrections ou des notations complémentaires mais aussi à continuer son texte quand la place vient à lui manquer en bas de page et qu'il veut garder ensemble tout ce qui se rapporte à la rubrique en cours ; toutes ces mentions marginales sont écrites dans le sens normal du corps du texte, seul le paragraphe 10-16

---

43. § 47-1 ainsi que l'ensemble de la page 47 et la moitié de la page 48.

44. § 47-2 et 48-1.

échappe à cette règle générale et est écrit verticalement et donc perpendiculairement au corps du texte. Pour les pages consacrées au compte des céréales tirées du moulin, la marge sert à inscrire la succession des mois de l'année en regard des notations du corps du texte qui inaugurent le mois en question ; en haut de page ou quand on change d'année celle-ci est en général indiquée.

Nous ne pouvons passer sous silence une pratique qui, heureusement pour le transcripteur, n'a été utilisée qu'une seule fois par Olivier de Serres, page 18. Celle-ci comporte les comptes de plusieurs domestiques et notamment, dans la deuxième moitié de la page, ceux de Daniel Vilar et Pierre Pouget, embauchés tous les deux à la foire de la Saint-Mathieu de Villeneuve de Berg, le 21 septembre 1609. Ce jour-là Olivier de Serres porte donc les conditions du recrutement de ces deux serviteurs en laissant un blanc de quelques centimètres entre les deux. Ces espaces ont ensuite été progressivement remplis au fur et à mesure des paiements des gages de l'un et de l'autre. La fin de la page 18 est ainsi copieusement garnie avec des inscriptions dans la marge et des rajouts en bas de page. Mais arrivé tout en bas, Olivier de Serres se rend compte qu'il n'aura pas la place de terminer le paragraphe en cours. Il tient cependant à conserver une continuité dans ses écrits. Comment faire ? La page 18 de son cahier est la partie gauche du feuillet qui se poursuit à droite page 59. Olivier de Serres soulève donc les pages intermédiaires et poursuit page 59 le paragraphe commencé page 18. C'est pourquoi on trouve en bas de page 59 une ligne de texte qui n'a rien à voir avec le reste de cette page. Seul le recours au document original peut faire comprendre cette bizarrerie.

L'écriture se fait sous forme de paragraphes centrés en général sur une date et qui se suivent de façon continue ce qui donne à l'ensemble un aspect plutôt dense. Très rarement des espaces blancs plus ou moins importants ont été ménagés à la suite de certains paragraphes, traduisant le souci de l'auteur de compléter ultérieurement sa rédaction initiale même si finalement cela n'a pas été fait.

Les pages relatives au moulin se distinguent nettement par une présentation assez aérée et par leur caractère extrêmement répétitif : presque tous les paragraphes comportent exclusivement une date et les quantités de froment et d'annone qui ont été remises ce jour-là. Olivier de Serres s'efforce alors d'organiser son écriture sous forme de colonnes pour aligner les chiffres et faciliter ainsi les calculs récapitulatifs qu'il ne manque pas de faire régulièrement pour suivre le respect du contrat initial, les pages 5 à 8 étant à cet égard particulièrement bien présentées<sup>45</sup>. Sur les trois premières pages de ce genre de compte, des totaux partiels sont inscrits dans la marge en regard des quantités additionnées et avec une accolade raccrochée au

---

45. Voir, en annexes, l'illustration 1 : page 8 du livre de raison.

paragraphe correspondant où Olivier de Serres mentionne qu'il a donné acquit au fermier pour ce total partiel. Mais cette façon de procéder n'a pas été poursuivie dans le reste du livre de raison.

À l'opposé, d'autres pages sont remplies dans le plus grand désordre : elles comportent des ratures, des rajouts et corrections entre les lignes, des renvois en marge qui débordent parfois dans les interstices du texte principal. La page 45<sup>46</sup> est l'exemple typique de cette façon de faire. Olivier de Serres essaye toujours de faire tenir dans la même page tout le contenu d'un compte mais c'est parfois en vain car, quand absolument toute la place est utilisée, il faut bien renvoyer à une autre page. Et quand un compte est définitivement soldé Olivier de Serres barre le ou l'ensemble de paragraphes qui le composent, d'un ou de plusieurs traits en général obliques, et il l'indique par la mention « cy cancellé », « cy rayé » ou tout simplement « payé »<sup>47</sup>.

Notre transcription ne peut pas traduire fidèlement toute la diversité des mises en page d'Olivier de Serres ; nous nous sommes toutefois efforcé chaque fois que possible de respecter les dispositions retenues par l'auteur, notamment la présentation en colonnes des comptes du moulin ou les alignements de chiffres quand ils paraissent délibérés. Nous avons également intégré toutes les mentions marginales à l'endroit du texte qui nous a paru le plus pertinent, en particulier pour respecter le plus possible la chronologie ou pour insérer à leur place logique les renvois ou rajouts figurant en marge ou entre les lignes. Nous avons enfin mentionné en note les mots ou phrases raturés chaque fois que le texte était à peu près lisible, ainsi que les traits obliques « cancellant » un compte soldé.

### ***Majuscules et autres lettres manquantes, ajoutées ou modifiées***

L'écriture et l'orthographe d'Olivier de Serres ressemblent largement à celles des scribes de son temps, notaires ou greffiers ; elle sont marquées en effet par la prolifération des majuscules, des lettres quiescentes et des abréviations. Les noms propres de personnes et de lieux prennent évidemment la majuscule en règle générale mais les exceptions ne sont pas rares, ainsi sur cinq occurrences dans tout le livre de raison *Dieu* apparaît une fois avec simplement une minuscule<sup>48</sup> ; de même les avant-noms de personnes ou les titres, *Monsieur*, *Maître*, *Sieur*, prennent la plupart du temps la majuscule mais là encore les exceptions sont assez fréquentes *Monsieur le président*, *Monsieur le conseiller*. Les jours de la semaine et les mois de

46. Voir, en annexes, l'illustration 2 : page 45 du livre de raison.

47. Notamment : § 27-5, 27-20, 34-5, 35-4, 38-5, etc...

48. § 36-6.

l'année, les céréales les plus abondamment citées et qui servent de base aux redevances payées par le fermier du moulin, *Froment* et *Annone*, sont presque toujours écrits avec la majuscule. Quelques nombres le sont parfois *Six*, *Cinq*, *Quatre*. Curieusement quelques mots sont presque systématiquement écrits avec une majuscule, ce sont notamment les mots commençant par F, J ou R. On trouve aussi parfois une majuscule au sein d'un mot : *au Jourd'huy* ; cela traduit une soudure qui n'est pas encore définitive mais la coupure peut persister dans : *ce Jourd'huy*. De même des mots ne sont pas encore soudés alors qu'ils le sont aujourd'hui : *au paravant*.

Selon l'usage de son époque, Olivier de Serres use abondamment des lettres non prononcées dont certaines sont un rappel étymologique. La plus abondante est sans conteste la lettre S : *aoust*, *arrest*, *aumosne*, *bastieres*, *bestes*, *bestail*, *ceste*, *chascun*, *Chastelet*, *chastré*, *chesne*, *deslivré*, *despacher*, *despenser*, *despuis*, *escheu*, *escorce*, *escript*, *escu*, *eslaguer*, *esmine*, *espeautre*, *espingles*, *estatz*, *estofe*, *estrennes*, *estre*, *feste*, *honnestement*, *maistresse*, *masle*, *meschant*, *meslant*, *mesnage*, *mesme*, *meusnier*, *Nismes*, *nostre*, *oster*, *pastre*, *pénultiesme*, *presches*, *presté*, *respondu*, *sestier*, *sixiesme*, *trespas*, ... Mais on trouve aussi des B : *devoit*, *dessoubs*, *doibt*, *fevrier*, *fièvre*, *redebvable*, ... ; des C : *acquict*, *contract*, *huict*, *joinct*, *savoir*, ... ; des E : *commenceant* ; des H : *Anthoine* ; des I : *accompaigné*, *Baignols*, *aigneaux*, *Espaigne*, *maigneaux*, ... ; des P : *achept*, *achepter*, *escript*, *nepveu*, *niepce*, *sepmaine*, ... ; des U ou des N : *besougne*, *besongne*. Inversement mais beaucoup plus rarement certaines lettres sont omises comme le C : *Jaques* ; le E : *Jan* ; le I : *vielle* pour *vieille* ; ou le L : *aux* pour *aulx* ; etc.

Des lettres sont redoublées comme le A : *aagé* ; le B : *robbe* ; le L : *Collonel*, *mullet*, *parolle*, *préallable*, *rolle*, *sallaire*, *toille*, *vallant*, *Vallence* ; le N : *honnestement* ; le O : *roolle* ; le P : *chappeau*, *chapon*, *troupeau* ; le T : *cottizé*, *datte*. Des lettres sont employées à la place d'autres : A pour E : *avaluées*, *trante* ; C pour S : *rembourcer* ; E pour O : *treuvé* ; G pour C : *nourrigières* ; H pour L : *ailheurs* ; I pour Y : *aiant* ; I pour J : *Fabreion*, *tousiours* ; L pour U : *viel* pour *vieux* ; N pour M devant les labiales : *chanbrière*, *compté*, *compris* ; O pour A notamment dans les formes verbales : *avoit*, *devoit*, *commençoit*, *estoit*, *inventoyre*, ... ; T pour S : *pention* ; U pour O : *unze* ; Y pour I : *ay*, *avoyné*, *celuy*, *cecy*, *cy*, *demye*, *foyblesse*, *foyre*, *icy*, *layne*, *Louys*, *may*, *mémoyres*, *moy*, *moytié*, *mysère*, *payres*, *quoy*, *rayson*, *suyvantes*, *soye*, *salayre*, *toyle*, *truye*, ... ; X pour S : *boix*, *extime*, *grix* ; Z pour S : *cottizé*, *ez*, *filz*, *lesquelz*, *pezanteur*, *poidz*, *solz*, .... Mais on rencontre également ES pour AI : *fresche* ; EU pour U : *chauseure*, *deu*, *escheu*, *meuriers*, *peu*, *receu*, ... ; IN pour I : *comprins*, *prins* ; QU pour C : *quaisse* ; SS pour C : *nessessaire*.

Les pluriels sont diversement écrits, soit avec un S, soit avec un Z : *solz*, *sacz*, et même avec un X *linceulx*. Les terminaisons en ENT ou ANT,

même quand il s'agit de participe présent peuvent, au pluriel, faire *faisans*, *partans*, *payemens*, *présents*, *finissantz*. Enfin quelques mots prennent curieusement un S final : *encores*, *jusques*, *presques*.

Les règles orthographiques ne sont toutefois pas intangibles. Ainsi, parmi de nombreux autres exemples, on trouvera à la fois : *compté*, *conpté*, *conté*, *contant*, *comtenu* ; *salaire*, *salayre* ; *rompu*, *ronpu* ; *polin*, *poulin* pour poulain ; *exepté*, *excepté* ; *rabatu*, *rabattu* ; *carteron*, *quarteron*. Les noms propres n'échappent pas à ces variations : le prénom Antoine apparaît sous les différentes formes *Antoine*, *Antoyne*, *Anthoyne* ; la commune de Mirabel dont fait partie le domaine du Pradel est indifféremment désignée par *Mirabel* ou *Mirebel* ; le conseiller à la Chambre de l'Edit de Castres, Jean de Lager, figure sous les dénominations *Lagier*, *L'Agier*. Les noms de famille peuvent aussi être féminisés : Olivier de Serres écrit *Louise Fabrionne*, *XX Martine* pour désigner la sœur de Monsieur Fabrejon ou la fille de Jacques Martin. etc.

### ***Abréviations et signes orthographiques ou de ponctuation***

Les abréviations abondent comme dans tous les textes anciens. Elles concernent d'abord évidemment les unités de mesure ou les monnaies de compte : *s*, *sest* pour le sétier, *q*, *quart*, *cart* pour le quarteron, mais l'esmine qui se situe juste à mi-chemin entre les deux mesures précédentes semble échapper à toute amputation ; la livre tournois apparaît le plus souvent sous *L* tandis que le sol, *s*, ne se distingue pas du sétier ou que l'écu est nettement individualisé par une sorte de W barré : *W*. Les céréales les plus courantes, froment et annone, figurent sous toutes les formes possibles ou presque, et le plus souvent avec une majuscule : *F*, *Fr*, *Fr<sup>t</sup>*, *Fro*, *Fro<sup>t</sup>*, *From<sup>t</sup>*, *Froment*, *A*, *An*, *Ano*, *Anon*, *Anone*, *Annone*. Sont abrégés certains mois jugés trop longs : *Feb*, *Septbre*, *Octbre*, *Novbre*, *Decbre*, *Xbre* ; des mots très usités comme *jour*, *pour*, *sepmaine*, *somme*, *notaire*, *femme*, *arrentement*, *présent*, *monte*, *montant*, *feuille*, *Espaigne*, *Anthoine*, *Villeneuve*, etc.

Les signes orthographiques sont diversement utilisés. Les accents apparaissent de façon aléatoire, mais la distinction entre l'accent grave et l'accent aigu est très nette. A certains moments du livre de raison l'utilisation du *à* est systématique comme dans les paragraphes 9-3 à 9-7, à d'autres endroits l'accent grave sur le *a* est complètement ignoré. Par contre si les mots féminins se terminant par *ée* ne sont jamais accentués, les mots se terminant en *é* ne le sont pas toujours. Dans ces conditions notre transcription ne saurait être parfaitement fidèle sur ce point de l'accentuation, tant la fidélité en la matière exigerait d'attention extrême et, d'ailleurs, les imperfections du papier ou celles des reproductions sur lesquelles nous avons la plupart du temps travaillé rendent la tâche quasiment impossible. Olivier de Serres n'utilise pas de l'accent circonflexe ni du tréma. De même la

cédille n'apparaît pas sous la plume de l'auteur : pour le C précédant le O et qui doit être prononcé comme un S sourd, Olivier de Serres ne porte pas de signe particulier et écrit simplement *facon, Francois, commençoit* ; par contre devant le A ou le U cette sorte de C est suivi d'un E comme dans *receu, commenceant*. L'apostrophe est assez abondante mais ne s'accompagne pas toujours de coupure dans le mot à la place de la lettre élidée ; inversement l'apostrophe apparaît quelquefois, comme une relique d'orthographe ancienne, dans des mots qui n'en comportent plus de nos jours *l'endemain*.

La ponctuation est assez peu présente et cela tient probablement à la longueur en général fort modeste des paragraphes. Cependant dans les rares paragraphes présentant un certaine longueur, comme ceux des contrats d'arrentement du moulin à Jan Rouressol et Jan Massot ou du Pradel à Jaques Barnier<sup>49</sup>, la ponctuation est relativement bien marquée : les points sont judicieusement utilisés pour signifier la fin d'une phrase mais jamais après les mots abrégés, comme il se devrait, par exemple, après *dud, lesd, susd*. La virgule est moins systématiquement présente mais elle prend sa place normale dans une énumération : « une eyssette, un eschaupre, trois coignetz fer pour fendre boix trois fessours grandz et un petit, une eyssaude de jardin » ; dans cet exemple on remarquera l'absence de virgule entre « boix » et « trois fessours », cependant celle-ci s'explique par le passage à la ligne après « boix » ; Olivier de Serres se dispense ainsi de ponctuer quand il passe à la ligne que ce soit pour le point ou la virgule. L'auteur utilise parfois la barre inclinée « / » comme un point-virgule pour marquer une pause de courte durée ; à d'autres occasions il s'en sert pour séparer des paragraphes différents lorsque la place lui manquant il est conduit à écrire, à la suite, des paragraphes pour lesquels il aurait normalement sauté à la ligne.

### ***Chiffres et calculs***

S'agissant d'un livre de compte il est tout à fait normal que les nombres soient particulièrement abondants. S'ils apparaissent le plus souvent sous la forme de chiffres arabes, ils peuvent aussi être écrits en toutes lettres ou en chiffres romains, mais il n'est pas vraiment possible d'identifier une règle quelconque qui présiderait à l'emploi des uns ou des autres<sup>50</sup> ; dans certaines pages les chiffres romains sont totalement absents, dans d'autres ils

---

49. § 29-2, 47-2 et 48-1. Pour ces paragraphes nous nous sommes efforcé de rendre le plus fidèlement possible la ponctuation telle qu'elle nous est apparue malgré les imperfections de notre document de travail.

50. Notre reconnaissance va ici vers Gabriel Audisio qui nous a suggéré ce questionnement.



sont aléatoires et dans d'autres encore ils sont volontairement apparents pour rendre particulièrement visible le caractère récapitulatif d'un compte ; les pages 14 et 49 sont les meilleurs exemples de cette dernière façon de faire. Olivier de Serres use de la forme moderne à propos des multiples de vingt : il écrit par exemple « cent vingt » et non la forme ancienne « six vingt », et nous n'avons relevé qu'une seule occurrence de la forme ancienne « nonante »<sup>51</sup>. Il n'écrit pas systématiquement les dates sous la forme complète avec l'indication de l'année, mais quand il le fait il souligne presque toujours d'un trait, le nombre des années.

Les unités de mesure des céréales employées par Olivier de Serres sont le « sestier », qui vaut deux « esmines », quatre « quarterons », seize « cyvayers » et vingt « pognadières » ; la valeur relative du « quarteron » et du « cyvayer » est attestée par les totaux figurant au paragraphe 46-12 ; celle du « quarteron » par rapport à celle de la « pognadière » l'est par le total du froment au paragraphe 5-33. Parmi les unités de mesure, citons aussi le « trentenier » qui désigne un troupeau de trente têtes de menu bétail, moutons notamment.

Olivier de Serres est un excellent calculateur : nous n'avons relevé que quelques erreurs de calcul fort légères. Mis à part pour le compte du moulin il n'y a pas de calculs récapitulatifs ni des dépenses sur une année ni du montant d'un poste budgétaire particulier. Le fait d'aligner parfois les nombres montre un souci de permettre plus facilement de tels calculs, mais l'intention ne se concrétise pas : il ne semble donc pas y avoir chez Olivier de Serres de volonté délibérée d'évaluer si son budget est équilibré ou d'apprécier l'impact précis de certains postes — nous pensons en particulier ici au poids des procès — sur la conduite du ménage. Le livre de raison est rédigé pour garder la mémoire des nombres et des faits qui les ont engendrés afin d'y avoir recours dans les relations comptables notamment avec les domestiques, les commerçants ou artisans, les fermiers du moulin ou du domaine, mais pas pour orienter les dépenses dans une direction déterminée.

## **Analyse générale du budget**

Puisque nous avons affaire d'abord à un livre de comptes domestiques, nous analyserons en premier lieu la structure du budget du ménage malgré les insuffisances et limites de cette source. En effet il est probable qu'Olivier de Serres tenait simultanément plusieurs livres de comptes : quand nous

---

51. § 50-6.

avons analysé la chronologie de la rédaction, nous avons vu comment le document est progressivement entamé au fur et à mesure que le précédent livre de raison se remplit. Le manuscrit ne contient sans doute pas non plus toutes les dépenses et recettes de la période concernée : ainsi par exemple, si le mariage d'Isabeau est bien mentionné le 2 juin 1610, le livre de raison est muet sur le versement de tout ou partie de la dot, tandis qu'il comporte la trace des 2400 livres versées en mai 1614<sup>52</sup> pour le mariage de Marie, la benjamine. De même on ne trouve aucune indication de paiement de gages ou de quelconque rémunération pour Barnier jusqu'au moment où Barnier prend la responsabilité de la gestion du domaine du Pradel. Par ailleurs, certaines notations comportent des blancs que l'auteur se proposait sans doute de compléter mais qui sont restés vierges. Enfin il n'est pas toujours aisé d'apprécier à leur juste valeur certaines dépenses ou recettes qui sont réglées en grains et non en monnaie, soit que le prix unitaire de la céréale ne soit pas précisé, soit que le troc ne constitue qu'une partie, non chiffrée, du paiement.

### *Répartition des dépenses*

Malgré toutes ces insuffisances, il est quand même possible de regrouper, dans les postes habituels du budget d'un ménage, les différentes dépenses mentionnées. Près de 6 000 livres sont ainsi dépensées au fil des pages du livre de raison<sup>53</sup>.

Plus de la moitié de la dépense est constituée par les frais d'entretien et surtout d'établissement des enfants. Certes, la dot de Marie, la benjamine, pèse lourd dans le total avec ses 2 400 livres. Mais ce sont aussi plus de 300 livres qui sont employées pour payer les études de Pierre à Valence entre 1609 et 1611. Quand en mars 1610 c'est Jacques qui part demeurer chez son frère Gédéon à Paris « afin de s'y exercer en affaires pour gagner honnestement sa vie », il faut le munir de 18 écus qui seront suivis de 200 livres en décembre 1612<sup>54</sup>.

Un quart du budget mentionné dans le livre de raison est englouti dans les divers procès qui empoisonnent la vie et la trésorerie d'Olivier de Serres. À Bourg-Saint-Andéol, Aubenas, Orange, Castres, Paris, l'auteur doit dépêcher un de ses fils ou un homme de confiance, le plus souvent Jacques Barnier, pour suivre les différents procès engagés. C'est que les pièces à présenter sont innombrables tout comme les intermédiaires à rémunérer, procureurs ou conseillers de toute sorte ; sans oublier les frais de voyage ou

---

52. § 38-2.

53. Voir, en annexes, le graphique 1 : répartition des dépenses par poste.

54. § 21-1, 34-8 et 34-9.

de séjour au loin des messagers ou hommes de confiance qu'il faut bien assumer. Mais on sait combien la noblesse française était friande de ce genre d'occupations procédurières qui se transmettaient de génération en génération.

Les gages distribués aux domestiques représentent 12 % du total des dépenses du ménage, soit environ 700 livres, c'est-à-dire à peine plus de 50 livres par an. Près de 15 pages, soit 25 % du total, du livre de raison leur sont consacrées. Nous reviendrons plus loin de façon détaillée sur ce poste budgétaire. Dans ces conditions, il ne reste guère qu'à peine 10% pour les autres dépenses : une moitié couvre les œuvres de bienfaisance dont Olivier de Serres s'acquitte pour le compte de l'église réformée de Villeneuve de Berg ou pour honorer ses propres obligations. L'entretien et l'équipement des chevaux amènent quelques frais chez le maréchal mais les achats de chevaux sont largement compensés par les ventes. Les impôts n'apparaissent curieusement qu'à partir de 1613 et ils atteignent modestement, en taille royale et autres impositions annexes, entre 5 et 7 livres par an. Les dépenses d'habillement ne s'élèvent qu'à environ 2 % du budget. Enfin, nous relèverons l'absence quasi totale de dépenses de nourriture traduisant la quasi autarcie alimentaire du domaine.

### *Les recettes*

Le livre de raison est bien frustrant sur cet aspect. Bien sûr, il contient le détail des grains retirés, chaque semaine ou presque, des moulins, mais la conversion en espèces sonnantes et trébuchantes n'est pas aisée. La source mentionne également quelques ventes de bestiaux pour la boucherie, de rares traces d'une commercialisation de la soie produite au domaine, un troc profitable de chevaux, et aussi, dans les dernières années, les rentes que rapporte l'affermage du domaine du Pradel à Jacques Barnier. Il est vraisemblable que la partie recettes du budget d'Olivier de Serres figurait sur des registres spécifiques qui ne nous sont pas parvenus. C'est sans doute pourquoi les éléments en notre possession ne présentent pas assez de régularité ou de précision pour permettre, au moins pour l'instant, d'apprécier dans quelle mesure le budget d'Olivier de Serres serait équilibré.